



TARIFS RESTAURATION 2020

Fixés par le Conseil Départemental

Commensaux de catégorie I (violet)

3,02 €

Agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, AED, contrats aidés et tout autre agent dont l'indice majoré est inférieur à 349.

Commensaux de catégorie II (bleu)

4.45 €

Tout agent dont l'indice majoré est inférieur à 445.

Commensaux de catégorie III (jaune)

5.17 €

Tout agent dont l'indice majoré est supérieur à 445.

Ticket élève

3.82 €

Forfait 4 jours

(144 jours)

501,12 €

Repas exceptionnel

6.20 €

Elèves extérieurs (visite exceptionnelle)

3.82 €

Fixé par le Conseil d'administration conformément aux conventions

Tarif élèves écoles maternelle/primaire/IME

3,62 €



TARIFS DEGRADATION 2020

Fixés par le Conseil d'administration de l'établissement

<u>Carnet de liaison</u>	5.00 €
<u>Manuel scolaire (si réparable)</u>	5.00 €
<u>Manuel scolaire (perte ou rendu inutilisable)</u>	valeur de remplacement
<u>Livre du CDI (perte ou rendu inutilisable)</u>	valeur de remplacement
<u>Matériel divers</u>	valeur de réparation (selon devis ou remplacement à prix coûtant)
<u>Matériel de restauration (pour 3 dégradations)</u>	5.00 €